



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°239-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 et 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, qu'un projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le mardi 10 mars 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce Code encadre la conduite des membres du conseil, des comités et des commissions, en précisant les valeurs suivantes : intégrité, prudence, respect, civilité, loyauté, équité et honneur. Il définit les règles relatives aux conflits d'intérêts, à la réception d'avantages, à l'utilisation des ressources municipales, à la communication de renseignements confidentiels et à l'ingérence dans l'administration municipale.

Tout manquement aux règles du Code peut entraîner des sanctions, allant de la réprimande à la suspension temporaire ou au remboursement d'avantages indus.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 14 avril 2026 à 19 h à la salle du centre récréatif Robert-Savage.

Le projet de règlement N° 239-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux est disponible au bureau de la municipalité ainsi que sur notre site internet.

Donné à Inverness, ce 2^e jour d'avril 2026

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 2^e jour d'avril 2026.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière